



## **CAHIER DES CHARGES**

### **des répondants des Écoles de culture générale (ECG), des experts de la HES-SO santé et des répondants de l'établissement d'accueil dans le cadre de l'obtention de la maturité spécialisée santé (MSSA)**

---

Dans le présent cahier des charges, toute désignation de personnes, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

#### **1. Cahier des charges du répondant ECG**

Au niveau organisationnel, le répondant ECG :

- fixe avec l'étudiant les dates des rencontres nécessaires au suivi et à l'élaboration du travail de maturité ;
- s'assure de la diffusion des documents par l'étudiant aux personnes concernées ;
- fixe avec l'expert HES la date de la soutenance orale.

Au niveau du travail de maturité, le répondant ECG :

- est garant des exigences de formation précisées au point 3.1 des directives relatives à l'organisation de la MSSA ;
- encadre et conseille l'étudiant dans la réalisation de son travail de maturité en particulier sur les aspects suivants :
  - organisation du travail, échéancier
  - démarches (de formation) à entreprendre pour développer la réflexion sur la problématique choisie
  - utilisation des ressources suivantes :
    - ressources bibliographiques,
    - ressources humaines (professeurs, professionnels de la santé, patients/résidents) par des entretiens, des questionnaires par exemple
    - ressources institutionnelles : directives, concepts, procédures ;
- co-évalue - avec l'expert HES - le travail de maturité et transmet l'évaluation à l'ECG.

#### **2. Cahier des charges du répondant HES pour le stage spécifique**

Le répondant HES / stage :

- prépare avec l'étudiant les objectifs de stage ;
- organise la rencontre pour établir le contrat pédagogique (document 1) ;
- communique au répondant ECG les problèmes éventuels qui pourraient se présenter durant le stage ;
- participe à la validation de l'évaluation de stage ;

### 3. Cahier des charges de l'expert HES pour le travail de maturité

L'expert HES / TM :

- guide l'étudiant dans la fixation de la problématique en collaboration (rencontre, contact) avec le répondant ECG dès la 6<sup>e</sup> semaine de stage ;
- guide l'étudiant dans la recherche des ressources bibliographiques ;
- co-évalue le travail de maturité avec le répondant ECG.

Le répondant HES pour le stage et l'expert pour le TM sera, dans la mesure du possible, la même personne.

### 4. Cahier des charges du répondant de l'établissement

Le répondant l'établissement :

- est garant des conditions cadres nécessaires au bon déroulement de l'expérience professionnelle spécifique et de la cohérence entre les objectifs fixés et la pratique ;
- encadre l'étudiant pendant le stage dans les responsabilités qui lui sont confiées ;
- communique au répondant HES les problèmes éventuels qui pourraient se présenter pendant le déroulement du stage ;
- suit l'avancement du pré-rapport de stage ;
- évalue le stage et rédige la pré-évaluation du rapport de stage ;
- conseille l'étudiant dans le choix de la thématique du travail de maturité.

### 5. Cahier des charges de l'ECG

L'ECG transmet à la HES le travail de maturité dans les 3 jours dès la réception.

### 6. Cahier des charges de la HES

La HES :

- est garante de la sélection du lieu de l'expérience professionnelle spécifique ;
- transmet aux ECG le planning ainsi que la répartition des élèves dans les différents calendriers ;
- transmet les informations concernant les lieux de stage ainsi que les noms du répondant HES pour la partie terrain et de l'expert pour le TM
- transmet aux ECG les documents finaux des stages et des cours.

### 7. Cahier des charges de l'étudiant

L'étudiant :

- tient à jour régulièrement son carnet de bord ;
- transmet une copie du document 1 au répondant ECG ;
- remet le pré-rapport de stage au répondant de l'institution une semaine avant la fin du stage ;
- transmet le document 3 ainsi que le pré-rapport de stage au répondant ECG dès la fin du stage ;
- dépose 3 exemplaires du travail de maturité au secrétariat de l'ECG dans les délais requis et transmet une version informatique PDF à l'expert HES et au répondant ECG ;
- transmet le document 5 à l'ECG avant le 16 août précédant l'entrée en Bachelor.

Les présentes dispositions entrent en vigueur dès l'année scolaire 2015/16.

Sion, le 17 octobre 2016

  
Le chef du Service de l'enseignement a.i.  
Marcel Blumenthal